

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 76=96 (1930)

Heft: 10

Artikel: Une étude sur les manoeuvres de la le Division 7-11 septembre 1930

Autor: Fonjallaz, Arthur

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-9141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allgemeine Schweizerische Militärzeitung Journal Militaire Suisse Gazzetta Militare Svizzera

Organ der Schweizerischen Offiziersgesellschaft

Redaktion: Oberst-Divisionär Ulrich Wille

Adresse der Redaktion: Wildermettweg 22, Bern, Telephon Zähringer 22.92

Une étude sur les manœuvres de la I^e Division 7—11 septembre 1930.

Par le Colonel *Arthur Fonjallaz*.

La critique est facile lorsqu'on a en mains les éléments nécessaires, les ordres donnés et les dispositions prises. Nous avons hâte de dire que nous ne possédons pas tous ces éléments. Notre compte rendu ne sera basé que sur les ordres essentiels des chefs de parti d'où la manœuvre découle et d'où n'importe quel observateur est en droit de tirer des conclusions.

Il appartiendra aux organes intéressés de faire ressortir les conséquences de la façon dont leurs ordres ont été exécutés. Il appartiendra à nous de voir ce qui se cache ou qui se comprend du texte des ordres et si la *volonté* exprimée en haut arrive jusqu'aux extrémités de la hiérarchie en se traduisant par une *coordination des efforts* constante et nettement visible.

Il appartiendra aussi à nous de comparer avec d'autres temps où les mêmes chefs furent peut-être à l'œuvre et durent tirer profit des critiques de l'époque. Or, si les enseignements sont restés lettre morte, on en pourra conclure que les eaux stagnantes sont toujours là et qu'elles ont des causes profondes dans notre bonne terre vaudoise.

* * *

Le terrain choisi pour les grandes manœuvres de la I^{ère} division renforcée était compris dans un quadrilatère dont les côtés touchaient à l'Ouest la ligne Paudex-Belmont-Châtel-à-Gobet-Montpreveyres, au Nord la ligne Mézières-Vauderens-Vuisternens d. Romont, à l'Est la ligne Rueyres-Le Crêt-Fiaugères-Écoteaux-Attalens, au Sud la ligne Mt. Cheseaux-Lac de Bret-Tour de Gourze.

Ce terrain particulièrement connu des troupes de la I^{ère} division, à tel point qu'on y pourrait manœuvrer sans cartes, ne présentait pas

de difficultés. La Broye qui coupe le Jorat en deux n'exerçait avec ses nombreux affluents aucune influence notable sur les opérations. De grandes forêts, des terrains coupés, favorisaient, par contre, les marches à l'abri des vues comme aussi l'action hardie des détachements.

La direction des manœuvres avait établi son programme de façon à faire manœuvrer les troupes d'après une hypothèse initiale trois jours durant, modifiée au fur et à mesure des circonstances et de façon à placer les chefs devant des situations chaque fois nouvelle.

La composition des deux partis était la suivante: (Voir pag. 499.)

La direction de l'arbitrage était entre les mains du Col.div. Guisan, Cdt. de la 2. div.

Les effectifs en présence indiquaient

	Of.	S.of. et sold.	Chevaux	F.M.	Mitr.	Canons
Rouge . .	650	10500	2600	400	108	48
Bleu. . .	450	7600	3000	330	111	32

Un ordre spécial, sur l'emploi de l'aviation avait réglé la composition et l'emploi des avions affectés à la direction des manœuvres et aux chefs de parti.

* * *

Les troupes furent concentrées dès la fin de la première semaine du cours dans les régions situées à l'Ouest et à l'Est du quadrilatère indiqué plus haut, Rouge à Lausanne et environs, Bleu à Châtel-St-Denis-Semsaies (Br.mont. 3.), la Br.cav. 1, le Gr.att.mitr. 1 et l'artillerie à Riaz, Bulle, Vuadens, Vaulruz, Sales.

C'est de cette situation de base que partiront les troupes au vu des dispositions suivantes de la direction des manœuvres:

Situation initiale.

Une armée rouge, venant de l'ouest, a envahi le canton de Vaud; le 6. 9. elle a occupé Lausanne et atteint la ligne générale Le Mont-Morrens-Echallens-Penthéréaz-Gressy-Yverdon.

Devant elle, des troupes de couverture bleues se replient en combattant.

Le 7. 9., dès l'aube, les troupes rouges ont repris leur offensive sur tout le front entre Lausanne et le lac de Neuchâtel.

Le gros des troupes bleues paraît, d'après les renseignements de l'aviation rouge, s'organiser défensivement sur la ligne Yvonand-Démoret-Chanéaz-Saint-Cierges-Chavannes p. Moudon-Esmonts-Siviriez.

D'autre part, le 6. 9., des troupes bleues se concentraient aux environs de Fribourg et dans la région Aigle-Villeneuve.

Situation particulière de la 1. Div. (Parti rouge.)

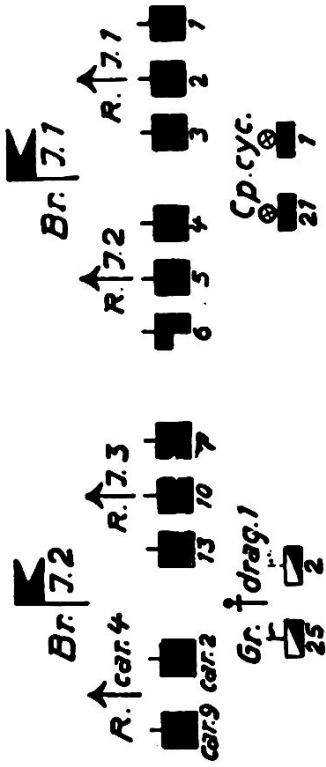
La 1. Div., qui a été débarquée les 6 et 7/9. à Morges, Renens et Lausanne, a poussé dans l'après-midi du 7. 9. un R. J. en avant-postes

Manoeuvres
de la 1^{re} div.
—1930—

**Ordre de bataille
du
parti rouge.**

1^{re} Div.

Cdt: Col. div. Grosselin.



Br. art. 1

R. art. camp. 1



R. art. auto. 5

Gr. art. auto. 1 Gr. camp. d. auto. 9



1/2 Cp. 1

Gr. san. 1

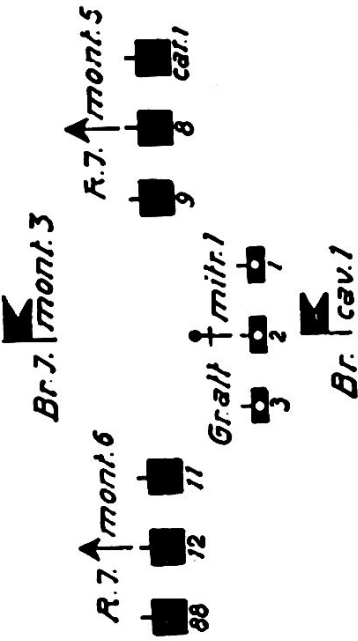
Gr. subs. 1

Manoeuvres
de la 1^{re} div.
—1930—

**Ordre de bataille
du
parti bleu.**

Div. légère.

Cdt: col. Sunier.



R. drag. 2

R. drag. 1

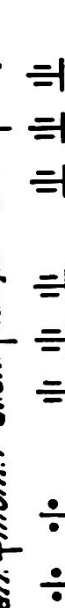
Gr. cyc. 1

R. art. camp. 2



R. art. camp. 2

Gr. art. mont. 1 Gr. art. camp. 4 Gr. art. camp. 3



1/2 Cp. 1

Gr. san. mont. 11

Gr. subs. mar.

sur la ligne la Paudèze-sur les Monts-Chalet à Matthey, en liaison avec l'aile droite de la 2. Div. à Vers chez les Blancs.

Elle reçoit le 7. 9., après-midi, du Cdt. 1. C. A. l'ordre No. 1 daté de la Sarraz le 7. 9. 1500.

Prescriptions de Manœuvre.

1. L'état de guerre commencera le 8. 9. à 0400. La 1. Div. tiendra dès cette heure par des troupes de couverture, la ligne Paudèze-sur les Monts-Chalet à Matthey.

2. La zone d'opérations, pour les manœuvres, sera limitée, à droite par la ligne Lutry-Tour de Gourze-Mont Chesaux-Pléiades, à gauche par la ligne Epalinges-Montpreveyres-Mézières-Eschens-Vauderens-Vuisternens devant Romont.

Le franchissement de l'une ou l'autre de ces deux lignes est interdit à tout élément, soit de combat, soit d'exploration. Les arbitres devront intervenir immédiatement dans les cas de violation de cette prescription.

3. La ligne des avp. (La Paudèze-sur les Monts-Chalet à Matthey-Vers chez les Blancs) pourra être franchie le 8. 9.:

par les éléments d'exploration (jusqu'à un escadron ou une compagnie) à 0400,

par la cavalerie à 0600,

par l'infanterie à 0630.

L'exploration aérienne pourra commencer le 8. 9. à 0400.

1. C. A.

La Sarraz, 7. 9. 1500.

Ordre No. 1 à la 1. Division.

1. Les troupes bleues, attaquées sur toute la ligne entre Lausanne et Yverdon, se replient derrière la Mentue et sur les hauteurs W. de Montpreveyres; nos troupes les poursuivent.

L'ennemi paraît organiser une zone de résistance derrière la Mentue entre le lac de Neuchâtel et St. Cierges, puis plus au S. sur les hauteurs de Chapelle-Martherenges, au S. W. et au S. de Moudon et dans la région d'Ursy-Siviriez.

Des concentrations de troupes ont été constatées ce matin dans la région de Fribourg, et d'autre part dans la région d'Aigle-Villeneuve. La région de la Basse Veveyse paraît faiblement occupée.

2. Notre armée continue son offensive, en portant son effort principal à droite, soit sur les hauteurs à l'E. de Moudon d'une part, sur les hauteurs de Thierrens d'autre part. La droite du 1. C. A. (2 Div.) attaquera, son aile droite suivant la ligne Montpreveyres (incl.), Mézières (incl.), Rue (incl.), Vauderens (incl.).

A votre droite, la Br. J. Mont. 3 renforcée, qui passe dès maintenant sous mes ordres directs, se portera demain matin sur la ligne Rivaz-Chexbres-Lac de Bret, avec la mission de s'emparer du Mt. Pélerin ou, en tout cas, de tenir solidement la ligne Chexbres-Lac de Bret. Ses colonnes auront passé la ligne Cully-Tour de Gourze avant 0400.

3. Votre Div. (—Br. J. mont. 3 renforcée) se portera le 8. 9. matin, sur la ligne Les Thioleyres-Servion, en couverture du flanc droit du C. A. et explorera intensivement en direction de la Veveysse et de la trouée de Vaulruz.

Quand vous aurez atteint la ligne Les Thioleyres-Servion, vous vous mettrez en mesure de pouvoir, sur mon ordre, porter le gros de vos troupes sur les hauteurs au S. E. de Rue, tout en vous couvrant à droite.

4. Vous fixerez votre axe de transmissions sur la route Lausanne-Savigny-Oron.

Le P. C. de C. A. est, jusqu'à nouvel ordre, à la Sarraz, P. co. rap. à la Sallaz (N. E. Lausanne), (supp.).

5. Tête d'étapes: Genève; Place d'échanges: Lausanne.

6. Vous ne disposez pas de la route Lausanne-Moudon, qui est réservée à la 2. Div.

Le Cdt. 1. C. A.

La situation initiale appelle quelques commentaires dont auront dû s'inspirer les commandants des partis.

Rouge victorieux est en excellente posture pour continuer l'offensive de son armée. Rien ne peut entraver sérieusement sa poussée en avant et quelques heures lui suffiront pour s'emparer du plateau du Grand Jorat d'où il commandera les voies d'accès contre les Préalpes en appuyant sa droite aux hauteurs de Gourze et du Mont Cheseaux.

Bleu n'a pas été affecté par le repli des troupes de couverture. C'est en pleine force qu'il pourra lancer ses troupes à l'attaque en utilisant les précieux avantages que lui donne la puissance des feux, la mobilité de ses troupes montées et attelées, le combat pour sauver le toit paternel.

Des deux côtés la tâche est claire. Elle devra mettre en valeur l'énergie du commandement traduite par la volonté de vaincre. D'une part, s'emparer du plateau du Grand Jorat même au prix de gros sacrifices et s'y installer, d'autre part, percer coûte que coûte et disloquer l'offensive de Rouge.

* * *

Le commandant Rouge a donné le 7. 9. 1700 l'ordre au R. car. 4 d'occuper une ligne d'avp. du lac à Vers chez les Blancs par la Paudèze-Sur les Monts-Claie aux Moines-ruisseau E. Châlet à Matthey. Cette ligne devait être occupée à 0330 et la mission de ce R. d'avp. comportait:

a) couvrir le stationnement de la Div.,

b) permettre à la Div. de déboucher en direction de Savigny, et son exploration devait se diriger sur le Tronchet, les Cornes de Cerf, Moille Margot-Rochettaz.

Il faut admettre qu'on a fait, en donnant ces dispositions, un raisonnement pour un exercice-manceuvre de paix et non celui d'une opération de guerre. Un coup d'œil sur le terrain et un instant de réflexion montrent, en effet, que ce R., en cas d'offensive aurait été dans l'impossibilité

de remplir sa mission. Des raisons qui probablement n'ont rien à voir avec la tactique auront fait prendre ces dispositions, sachant d'avance que l'ennemi ne pouvait être en mesure d'attaquer avant l'aube. Je ne crois pas me tromper en affirmant que cette prise d'avp. jusqu'à 0330 aura été peu édifiante pour l'instruction tactique des troupes.

A l'aviation le Cdt. Rouge avait ordonné d'éclairer dès le lever du jour dans le secteur Châtel-St.-Denis-Palézieux-La Broye-Vuadens-Vuisternens devant Romont-Bulle-Semsaes, puis de reconnaître sur Fribourg et Villeneuve-Aigle.

Enfin le Cdt. Gr.Drag. 1 recevait l'ordre de se porter dès 0400 au-delà des avp. dans la région des Cornes de Cerf avec la cp. cyc. 1 d'où il avait à explorer sur Palézieux-Châtel-St-Denis-Oron-St-Martin-Bouloz.

Ces dispositions préliminaires prises, le Cdt. Rouge donne son ordre pour le 8 septembre, de la teneur suivante:

1. *Division, rouge.*

Front.

Q. G. 7. 9. 30.

No. 4.

Ordre de mouvement pour le 8. 9.

1. et 2.: voir Front No. 3.

3. La Div. rouge sera groupée, prête à franchir la ligne d'avp. à 0630 comme suit:

a) *R. J. 3. renf.* sera prêt à traverser le ruisseau, S.E. Montblesson à 0615.

Cdt. R.J. 3.

Trp.: R.J. 3.

1. escouade drag.

Gr. art. camp. 1.

1 sct. sap.

Cp. san. III/1.

Axe de marche: coude route 728 (1 km. S. E. Montblesson)-Tantérénez-chezVuannaz-les Thioleyres. Limite de gauche: route La Claie aux Moines-Savigny-Cornes de Cerf-Dausaz, à Br.J.1.

1er. Bond: Tantérénez.

2e. Bond: Chez Vuannaz.

3e. Bond: Les Thioleyres-Les Carbolles.

Prend liaison avec la Br. mont. 3 à la Tour de Gourze puis au Lac de Bret.

Dispose de la route Morges-Lausanne Bel-Air-Grand Pont-Av. Benjamin Constant-Caroline-Béthusy-La Sallaz-Rovéréaz.

Ne passera pas la bifurcation Lausanne-La Sallaz et Lausanne-Chailly, avant 0415.

La sct. sap. s'annoncera au Cdt. R. à 0415, à Rovéréaz.

L'escouade de drag. s'annoncera au passage du R. à la Sallaz.

- Cdt.*: Cdt. Br. J. 1.
Trp.: Br. J. 1.
1 peloton drag.
(1. escouade)
B. art. camp. 1.
(Gr. 1.)
Gr. ob. camp. 25.
Cp. sap. IV/1.
Cp. san. II/1.
- b) *Br. J. 1. renf.* sera prête à traverser la ligne des avp. dans le secteur Montblesson-Châlet à Matthey.
Axe de marche: Châlet à Matthey-Martinet Mollie-Margot-Vuibroye.
Limite de droite: route Claie aux Moines-Savigny-Cornes de Cerf-Dausaz, à Br. J. 1.
Limite de gauche: Chalet à Gobet-Mézières, à 2 Div.
1er Bond: Savigny-Crêt rouge-Mollie-Margot.
2e Bond: Rochettaz-Les Cullayes.
3e Bond: Dausaz-Essertes-Servion.
La Br. J. 1. disposera du feu du R. art. auto 5 en position sur la rive droite de la Paudèze, à l'W. de Montblesson jusqu'à l'arrivée sur la ligne Rochettaz-Les Cullayes. Pour son groupement, la Br. J. 1. dispose de toutes les routes à l'exception de celle réservée au R. J. 3. La route Lausanne-Béthusy-La Sallaz est à disposition du R. J. 3. renf., dès 0415.
La Br. J. 1. pourra disposer de la route Rovéréaz-Claie aux Moines, après le passage du R. J. 3.
Le peloton drag. s'annoncera au Cdt. Br. J. 1. à la station d'Épalinges à l'heure que le Cdt. Br. communiquera au Cdt. Gr. drag.
- Cdt.*: Cdt. R. art. auto 5.
Trp.: R. art. auto 5.
- c) *Gr. art. Div.*, de la Rive droite de la Paudèze. W. de Montblesson, sera prêt au tir le 8. 9. 0400.
Missions: feu à disposition du Cdt. avp. appui de la progression de la Br. J. 1. éventuellement appui devant R. J. 3. région Tantérénaz.
- Cdt.* Cdt. Br. J. 2.
Trp. Br. J. 2 (R. J. 3)
Cp. san. IV/1.
- d) *Réserve Div.* dès que les groupements R. J. 3. et Br. J. 1. auront traversé la ligne des avp., le R. car. 4. se groupera au coude de la route Rovéréaz-Claie aux Moines 500 m. N. de Sur les Monts.
- Bat. sap.* sera 0400. derrière.
la ligne d'avp.
0415 La Rosiaz.
- e) *Bat. sap.* (Cp. IV/1 plus 1. sect.) à disposition Cdt. Div., avec la réserve, 0730.
Le Bat. sap. assure le maintien des ponts, routes: Rovéréaz-728 et Venues-Montblesson. 728, dès 0400.
- Cdt.* Cdt. Gr. Drag. 1.
Trp. Gr. drag. 1.
Cp. cyc. 1.
- Le Gr. drag. 1.* passe avec 1 esc. la ligne des avp. à 0400, avec le reste de son détachement à 0630.

Il se porte dans la région des Cornes de Cerf d'où il explore en direction de:

Palézieux-gare-Chatel-St.-Denis.

Oron-St. Martin.

Oron-Bouloz.

5. *Axe de transmission*: 1. Div.

Lausanne (caserne)-La Sallaz-Savigny-Oron.

Axe de transmission des groupements:

Axe de marche.

P. co. rap. Div.: La Sallaz dès 0430

Claie aux Moines dès 0730.

6. *Trains de mun. et de cuisine*: aux Trp.

Arrières: ordre spécial.

7. *P. C. Div.*: La Sallaz.

P. C. R. J. 3. 542000/153900, puis Tantérénaz-Mallardealaz.

P. C. Br. J. 1.: Station d'Epalinges, puis Vers chez les Blancs-La Crogne.

P. C. Rés. Div.: 542000/153900. Le Cdt. 1. Division.

Distribution: Cdt. Br. J. 1. et 2. — R. J. 3.

R. car. 4. — Cp. Cyc. 1. — Gr. drag. 1. — Art.

Div. — Bat. sap. 1. — Gr. san. 1.

Pour orientation: 1. C. A.-Br. Mont. 3. (supp.)

— 2e. Div. (supp.). Cp. Tg. 1. — Cp. av. 7 et 13.

Dét. radio 1.

Les mesures prises présentent des inconvénients, entre autres, ceux d'avoir disposé d'avance des troupes d'une façon trop rigide et de remettre aux sous-ordres le soin d'accomplir la tâche. Il ne pouvait être question, à notre avis, de parler de réserve de division dans l'ordre de mouvement donné à Lausanne la veille. Disposant d'avance le Cdt. Rouge avait perdu, dès le moment où ses colonnes avaient franchi les avp., le meilleur des atouts: la conduite directe de toutes ses troupes et la mise en valeur immédiate d'une seule volonté pour atteindre d'un bond la grande voie de communication Lac de Bret-Mézières d'où partent en perpendiculaire de nouvelles directions d'attaque.

Les objectifs des deux colonnes étant quelque peu divergents par rapport au terrain probable de la rencontre, il devait nécessairement se produire un trou entre les colonnes, trou dans lequel allait se trouver la réserve de division. Cette troupe devant combler le vide n'était plus une troupe réservée, sa mission était ainsi déterminée d'avance avec tous les inconvénients qui sont faciles à se représenter.

L'étude approfondie du mouvement Rouge montrera qu'il y aurait eu avantage à utiliser différemment les bonnes routes du secteur, à ne pas perdre de temps en voulant absolument se masquer dans les

bois et dissimuler une marche dont tous les caractères étaient offensifs au plus haut degré. Dans une telle situation, on avance par le plus court, on ne se défile pas parce que l'adversaire — il faut toujours l'admettre — saura faire mieux et arrivera plus vite. Qu'on ne vienne pas nous parler de l'observation aérienne. Elle fut justement empêchée le matin jusque vers les dix heures en raison de nuages très bas. Mais s'il fallait dans l'offensive toujours craindre les observations ou les rapports, on ferait mieux de rester sur la défensive. Enfin il semble toujours plus que nos troupes se laissent hypnotiser par les bois où elles cherchent des masques et attendent.

Dans l'ordre de mouvement Rouge, il s'agissait de rechercher l'adversaire, de prendre le contact et d'attaquer. Pour remplir cette triple tâche, il fallait porter les feux là où ils obligeraient l'adversaire à dévoiler ses intentions. Il fallait surtout agir rapidement et marcher toutes forces réunies à l'ennemi. Il devenait d'emblée fort difficile à Rouge de compter sur un succès avec le dispositif choisi où nous croyons voir la crainte de l'aviation et la crainte des entreprises de troupes volantes. Dans ce cas, on adopte un autre système, celui d'une avant-garde articulée en largeur et en profondeur et pourvue des moyens de feux puissants pour balayer les troupes adverses dont on connaissait la forte dotation en troupes légères et très mobiles.

* * *

Nous voudrions ici ouvrir une parenthèse pour insister sur la nécessité absolue et urgente de réformer certaines coutumes. Nous ne créons pas l'atmosphère de guerre, nous ne tenons pas à faire pénétrer partout l'idée qu'un effort énorme devra être fait et qu'il faut s'y préparer. Nous avons vu le soir du dimanche beaucoup trop de soldats à Lausanne et ailleurs dans les pintes, nous en avons vu même un grand nombre en état non de faire la guerre, mais tout autre chose. Nous ne voyons pas pourquoi il ne serait pas une fois pour toutes interdit, à la veille de l'effort demandé, de prolonger fort avant dans la nuit les libations. En décrétant l'état de guerre dès 15 h., par exemple, on donnera à tous le temps d'être orienté et d'orienter les sous-ordres. Chaque homme devra connaître l'importance de la tâche et s'y préparer par le repos physique.

Cette orientation est passée au second plan, même dans un domaine où pourtant elle serait fort utile puisque nombre de gens s'y intéressent. C'est ainsi qu'aux officiers en civil et aux journalistes réunis le dimanche soir pour se rendre compte des dispositions prises par les chefs de parti, on fut un peu trop sobre dans les renseignements. Il en fut de même les autres jours. Que la direction des manœuvres ne tienne pas à dévoiler prématurément les ordres des belligérants, c'est fort juste, mais de là à passer à l'extrême et ne pouvoir rien dire, comme nous l'avons constaté, il y a un pas à ne pas franchir. Les officiers en civil et les journalistes ont chacun une mission utile.

* * *

Du côté Bleu le Cdt. a donné un ordre d'installation en « *halte gardée* » suivi de *l'ordre d'opérations* pour la journée du 8 septembre, après avoir reçu la *situation particulière* et *l'ordre* No. 1 du 7. 9. 1000, complété le 7. 9. 2300 par le *bulletin de renseignements* No. 1.

Situation particulière de la division légère.

Le Cdt. de l'armée bleue, dans l'intention d'agir offensivement dans le flanc de l'armée rouge, a ordonné l'acheminement pendant la nuit du 7 au 8/9,

de la Br. Cav. 1., du Gr. att. mitr. 1 et du R. art. camp. 2 sur la trouée de Vaulruz,

de la Br. J. mont. 3 dans la région de Châtel St. Denis-Attalens.

L'ensemble de ces troupes est subordonné, dès leur entrée en ligne, au Cdt. du 1. C. A., qui en confie le commandement au Colonel Sunier, en lui donnant à Payerne, le 7. 9. à 1000, l'ordre No. 1.

Prescriptions de Manœuvre.

1. L'état de guerre commencera le 8. 9. à 0400.

La division légère sera organisée dès cette heure en halte gardée, ses éléments de couverture étant poussés sur la ligne Rueyres-La Magne-le Crêt-la Rogivue-Bossonnens-Attalens.

2. La zone d'opérations pour les manœuvres est limitée: d'une part par la ligne Vuisternens p. Romont-Vauderens-Eschiers-Mézières-Montpreveyres- Epalinges; d'autre part par la ligne Pléiades-Mont Chesaux-Tour de Gourze-Lutry. Le franchissement de l'une ou de l'autre de ces lignes est interdit à tout élément, soit de combat, soit d'exploration. Les arbitres devront intervenir immédiatement dans les cas de violation de cette prescription.

3. La ligne des éléments de couverture pourra être franchie le 8. 9.:
par les éléments d'exploration jusqu'à 1 esc. ou 1 cp. à 0400,
par la cavalerie à 0600,
par l'infanterie à 0630,

L'exploration aérienne pourra commencer le 8. 9. 0400.

Direction des Manœuvres.

Le Cdt. 1. C. A.: Sarasin.

1. C. A.

Payerne, 7. 9. 1000.

Ordre No. 1 à la div. légère.

1. L'ennemi, qui a envahi le canton de Vaud par Genève et Vallorbe, s'est emparé le 6. 9. des hauteurs du Mont (N. Lausanne) et a atteint plus au N. la ligne générale Morrens-Echallens-Penthéraz-Gressy-Yverdon. Il paraît décidé à pousser son offensive en direction du N.-E.

2. Nos troupes de couverture se replient en combattant sur notre ligne de résistance principale qui est jalonnée par les centres de résistance suivants: Rovray, Chavannes le Chêne, Démoret, Chanéaz, St. Cierges, région de Moudon, Chavannes p. Moudon, Morlens, Siviriez, Mézières et la hauteur 813 au S. de Mézières.

Un détachement combiné de nos troupes, poussé aujourd'hui sur le Mont Pélerin, est chargé d'interdire à l'ennemi le défilé de la rive du Léman. Son aile droite sera dans le versant N. du Mont Cheseaux.

3. Votre détachement combiné, — qui prend le nom de « div. légère » — a pour mission première d'agir offensivement sur le flanc droit de l'offensive ennemie et de menacer directement la grande ligne de communications Moudon-Lausanne. Si votre offensive se heurte à des forces qu'elle ne peut vaincre, vous devrez en tout cas interdire à l'ennemi toute progression à l'E. de la Broye et au S. de Rue.

Vous chercherez le contact :

avec les troupes du 1. C. A. sur la ligne Villaraboud-Rue-Mézières-Montpreveyres ;

avec le détachement combiné de la Veveyse sur la ligne Les Pléiades-Attalens-Mont Cheseaux.

Dès le 8. 9. 0400 vous disposerez dans la région de Bulle (E. M. Vaulruz), de la Br. Cav. 1, du Gr. att. mitr. 1 et du R. art. camp. 2, ainsi que de la Br. J. Mont. 3 dans la région de *Châtel St. Denis*-Attalens.

4. P. C. du 1. C. A. Granges (supp.). P. co. rap. à Romont (supp.).

5. Tête d'étapes pour votre groupement dès le 8. 9. midi: Fribourg.
Le Cdt. 1. C. A.

Div. légère.

Payerne, le 7. 9. 1200.

Ordre d'installation en Halte gardée.

1. L'eni. qui a envahi le Canton de Vaud par Genève et Vallorbe s'est emparé le 6. 9. des hauteurs du Mont (N. Lausanne) et a atteint plus au N. la ligne générale Morrens-Echallens-Penthéréaz-Gressy-Yverdon. Il paraît décidé à pousser son offensive en direction du N.-E. Nos troupes de couverture se replient en combattant sur notre ligne de résistance principale qui est jalonnée par les centres de résistance suivants: Rovray, Chavannes le Chêne, Démoret, Chanéaz, St. Cierges, région de Moudon, Chavannes p. Moudon, Morlens, Siviriez, Mézières (S.-E. de Moudon) et la hauteur 813 au S. de Mézières.

Un dét. combiné de nos trp., poussé aujourd'hui sur le Mont Pélerin, est chargé d'interdire à l'eni., le défilé de la rive du Léman. Son aile droite sera dans le versant N. du Mont Cheseaux.

2. *Le Gr. att. mitr. 1, la Br. cav. 1, le R. art. camp. 2*, en marche de Fribourg vers le S.W. et la *Br. mont. 3*, en marche de la vallée du Rhône sur Châtel St. Denis, forment sous mon commandement la Div. légère dont la mission est d'agir offensivement contre l'aile S. enie., et de menacer la ligne de communication Lausanne-Moudon.

La Div. légère atteindra avant l'aube du 8. 9. le pied N. et W. du Niremout et s'y arrêtera en halte gardée, prête à reprendre le mouvement selon ordre ultérieur.

3. La Bri-cav. 1. se couvrira sur la ligne Rueyres-La Magne-Le Crêt-Grattavache-Progens (excl.) par des éléments qui seront en place à 0400. Pour 0600 elle sera groupée en profondeur à proximité de la route

entre Vaulruz et Le Crêt. P. C. à la Sionge. Derrière elle à Vaulruz, le *Gr. att. mitr. 1.* La route Bulle-Vuadens doit être libre dès 0445.

Le R. art. 2. passera avec sa tête à 0400 la sortie S. de Riaz et marchera sur la région Vuadens-Vaulruz derrière le *Gr. att. mitr. 1.* où il s'arrêtera à couvert des vues d'avions.

La Br. J. Mont. 3. prenant sous ses ordres le *Gr. art. mont. 1* et le *Gr. san. mont. 1*, se couvrira sur la ligne Progens-La Rogivue-Bossonens-Attalens par des éléments qui seront en place à 0400. Son gros sera prêt à 0630, derrière cette ligne, à reprendre le mouvement. P. C. à Châtel-St.-Denis.

Exploration selon ordre ultérieur.

4. La Br. cav. prend liaison à dr. avec les trp. du I. C. A. à Villaraboud (supp.).

La Br. mont. 3. prend liaison avec le Dét. de la Veveyse à Attalens (supp.).

La Cp. radio détache pour 0400 deux sta. à la Br. cav. à la Sionge. La Br. cav. 1. reçoit ce soir un gr. mob. de 45 pigeons.

5. Tr. bag. de la Br. cav. 1. *Gr. att. mitr. 1.* et *R. art. 2.* sont supposés à Riaz dès 0500.

Tr. bag. de la Br. mont. 3. sont supposés entre Corsier et Châtel-St.-Denis à 0500.

6. P. C. Div. reste à Châtel-St.-Denis.

Prescriptions de manœuvres.

1. L'état de guerre commencera le 8. 9. à 0400.

2. La zone d'opération pour les manœuvres est limitée: d'une part la ligne Vuisternens p. Romont-Vauderens-Eschiens-Mézières-Montpreveyres-Epalinges: d'autre part, par la ligne Pléiades-Mont Cheseaux-Tour de Gourze-Lutry. Le franchissement de l'une ou de l'autre de ces lignes est interdit à tout élément, soit de combat, soit d'exploration. Les arbitres devront intervenir immédiatement dans les cas de violation de cette prescription.

3. La ligne des éléments de couverture pourra être franchie le 8. 9.: par les éléments d'exploration jusqu'à 1 esc. ou 1 cp. à 0400.
par la cavalerie à 0600,
par l'infanterie à 0630,
l'exploration aérienne pourra commencer le 8. 9. à 0400.

Le Cdt. Div. légère:
(signé) Colonel Sunier.

Distribution:

pr. exéc. aux cdts. dir. subord. (2 expl.).

Copie: Dir. man. (2 expl.).

Parti bleu.

7. 9. 2300.

1. C. A.

Bulletin de renseignements No. 1.

1. Rouge a continué tout le jour son offensive et a atteint à la

tombée de la nuit Montpreveyres et la rive gauche du Coruz et de la Mentue, de Poliez Pittet au lac de Neuchâtel.

2. Nos troupes de couverture tiennent encore la rive droite de la Mentue puis le front Villars Tiercelin-Corcelles le Jorat-Mézières-Rue.

Notre détachement du Mt. Pélerin s'est organisé solidement pour la défensive et n'a pas été attaqué.

Par contre, d'importants mouvements de troupes ont été constatés aujourd'hui dans la région de Morges, Renens et Lausanne.

Le Cdt. 1. C. A.

Div. légère.

Châtel-St.-Denis, le 8. 9. 0100.

Ordre d'opérations pour le 8. 9.

1. Rouge a continué tout le jour son offensive et a atteint à la tombée de la nuit Montpreveyres et la rive gauche du Coruz et de la Mentue, de Poliez Pittet au Lac de Neuchâtel.
Nos troupes de couverture tiennent encore la rive droite de la Mentue, puis le front Villars-Tiercelin, Corcelles le Jorat, Mézières, Rue.
Notre Dét. du Mt-Pélerin s'est organisé solidement pour la défense et n'a pas été attaqué.
Par contre, d'importants mouvements de trp. ont été constatés aujourd'hui dans la région de Morges, Renens et Lausanne.
2. Pour être en mesure d'accomplir ma mission offensive contre l'aile ennemie dans la région de Montpreveyres, je veux avec la Br. cav. 1 m'opposer au débouché des trp. rouges signalées à Lausanne et grouper la Br. J. Mont. 3 renf. dans les bois des Tavernes et des Thioleyres pour pouvoir agir avec tous mes moyens.
3. a) *Exploration.*
L'aviation observera en permanence dès l'aube le secteur Montpreveyres-Cheseaux-Morges-Lausanne, spécialement les routes Lausanne-Montpreveyres et Morges-Lausanne-Savigny.
Lancement des messages lestés:
initialement PC. div.: Châtel St. Denis,
ensuite, sur ordre ultérieur: Oron la Ville.
La Br. cav. 1 détache un *escadron d'exploration* (bien pourvu de moyens de transmissions) qui franchira à 0400 la ligne des avp. à Le Crêt et gagnera la région d'Essertes, d'où il enverra des patr. en direction de Montpreveyres, Châlet à Gobet, la Sallaz, Chailly.

Mission: Me renseigner 1. sur la situation de l'aile S. de Rouge dans la région de Montpreveyres (supp.);

2. sur l'attitude des trp. qui, de Lausanne, se dirigeraient vers le N. E. et l'E.

Les rapports me seront envoyés directement et en copie au Cdt. Br. cav. 1.

Br. Cav. 1.
1 bttr. R. art. 2.

b) *La Br. cav. 1 plus une bttr. art. camp.* (qui lui sera fournie suivant entente directe avec le Cdt. R. art. camp. 2) franchira, à 0600 la ligne des avp. et marchera par Essertes sur Lausanne avec *mission:*

1. d'empêcher les trp. débarquées dans la région de Lausanne de déboucher sur le plateau à l'E. de la Sallaz-Chailly;

2. en cas de rencontre avec des forces supérieures, d'obliger l'ennemi au déploiement et de le retarder en se repliant sur l'axe Savigny -N-du Lac de Bret-Les Thioleyres, à l'aile gauche de la Br. J. Mont. 3. Elle libère de sa mission l'esc. d'exploration qui ne laisse que son P. Co. rapp. et rentre à disposition de la Br. cav.

Elle détache une cp. cyc. (pourvue de P. V.) avec une cp. att. mitr. avec mission de tenir les hauteurs des Cullayes pour couvrir le rassemblement de la Br. J. Mont. 3. Subordination directe de ce détachement à la Div. lég.

Axe de transmission de la Br. cav. Oron la Ville-Essertes-Savigny.

Br. Mont. 3.
Gr. art. mont. 1.
Gr. san. mont. 11.

c) *La Br. J. Mont. 3.* renf. franchit à 0630 la ligne de ses avp. et marche sur le secteur Châtillens-ruisseau à l'E d'Essertes-Les Thioleyres-Les Tavernes où elle se groupe dans les bois en position d'attente, prête à agir offensivement en direction, soit de Montpreveyres, soit de Chalet-à-Gobet.

Elle détache, dès son arrivée dans le secteur un bat. (aux ordres directs de la Div.) sur les Cullayes, afin de s'y installer et de servir de point d'appui à la manœuvre ultérieure. La cp. cyc. et la cp. mitr. att. qui auront précédé ce bat. passeront alors sous les ordres de ce bat.

- Gr. att. mitr. 1. d) *Le gr. att. mitr. 1* fournit une cp. en renforcement de la cp. cyc. détachée aux Cullayes. Son gros marche derrière la Br. Cav. 1 et se rend, à ma disposition, dans la partie N. de Chesalles.
- R. art. 2. e) *Le R. art. 2* mettra un Gr. (1 bttr. détachée à la Br. cav.) à la disposition de la Br. J. m. 3 à Palézieux-Gare.
Itinéraire de ce Gr.: Semsales-Maracon.
L'autre Gr. marche par le Crêt et se place à couvert dans la forêt aux abords de la côte 796 (1 km. Est. Oron-la-Ville) Le Cdt. R. art. 2 rejoint mon P. C.
4. *Liaisons et transmissions:* Le Cdt. Cp. Tg. 11 établit la liaison par signaux entre Les Cullayes et Oron-le-Châtel, ainsi qu'entre la Br. J. mont. 3 et la Br. cav. 1 dans la région de Savigny. Le Dét. P.V. fournira à la Br. J. mont. 3 pour le 8 à 0400 un groupe mobile d'une trentaine de pigeons.
Transmissions par fil et radio: selon ordres particuliers.
- Trains 5. a) *Munitions, cuisine, couvertures aux Trp.*
Les trains de cuisines et couvertures de la *Br. cav. 1* ne dépasseront pas Fiaugères (3.5 km. N.W. Semsales).
- b) Trains de ravitaillement vides se rassembleront après départ des Trp. dès 0730.
R. J. mont. 5 à Bossonens,
R. J. mont. 6 et Gr. art. mont. 1 à Maracon
Gr. att. mitr. 1 et R. art. camp. 2 Le Crêt.
Les chefs de ces dét. se relieront par fil à l'of. Tr. div. lég. à Châtel-St. Denis, Tf. No. 75.
- c) Trains bagages se rassembleront après le départ des trp. 0800
Br. J. mont. 3 à Semsales sous les ordres d'un of. conv. de R.
Gr. att. mitr. 1 à Vulruz sous les ordres
Br. cav. 1 de l'of. adjoint à l'of. Tr.
R. art. camp. 2 Div. lég.
6. *Mon P. C.* sera transporté à Oron-la-Ville dès que la Br. J. mont. 3 aura atteint la ligne Châtillens-Les Thioleyres avec ses têtes de colonnes. Observation au Château d'Oron-le-Châtel.

pr. exéc. Br. J. mont. 3
Br. cav. 1
Gr. att. mitr. 1

R. art. camp. 2
Gr. art. mont. 1

Le Cdt. div.-lég.
(Signé) Colonel Sunier.
p. p. l. C. A.

* * *

Nous avons relevé le caractère offensif des deux partis et le cran qu'il fallait manifester. Ce caractère était encore plus marqué chez Bleu par la composition très imparfaite de la division dite « division légère ». Nous attendions une marche foudroyante de Bleu. Il fallut, malheureusement, en déchanter. Nous croyons trouver la raison principale de cet insuccès dans la manière de donner les ordres, mais cette manière ne devrait en aucune façon couper l'élan à des troupes mobiles dont la mission est d'aller le plus loin possible et de rechercher l'ennemi coûte que coûte.

La rédaction d'un ordre exerce certainement une influence telle qu'on ne saura jamais assez exiger la manifestation très claire et très nette de la volonté du chef. Pourquoi faut-il que nous retrouvions à chaque instant l'ordre dépourvu de vigueur, encombré de « pousser sur », « d'interdire », « agir offensivement ou pousser son offensive », « s'organiser solidement », « attaquer décisivement », « s'opposer au débouché », alors que nous avons en français d'autres mots où la lutte entre deux volontés peut et doit s'exprimer. N'est-ce pas Clausewitz qui a dit qu'à la guerre tout est simple, mais les choses les plus simples y sont difficiles. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous ne nous habituons pas aux décisions viriles et manquons par trop de l'esprit de décision franche et nette.

Rouge avait donné une empreinte vague à ses dispositions pour atteindre l'adversaire. Bleu, avec une abondance de détails, fit de même.

Dans l'*ordre d'opérations* pour le 8. 9. il est dit, chiffre 2 :

« Pour être en mesure d'accomplir ma mission offensive contre l'aile ennemie dans la région de Montpreveyres, je veux avec la Br. cav. 1. m'opposer au débouché des trp. rouges signalées à Lausanne et grouper la Br. I. Mont. 3 renf. dans les bois des Tavernes et des Thioleyres pour pouvoir agir avec tous mes moyens. »

Conséquemment à ces dispositions où il est parlé de s'opposer au débouché, au lieu de dire qu'il fallait *attaquer* et où on veut « grouper » une brigade de montagne pour pouvoir agir avec tous les moyens, l'offensive Bleue était condamnée d'avance à un arrêt. Par contre, il en pouvait être autrement si l'esprit volontaire avait existé et si chaque chef avait été pénétré de la nécessité d'agir rapidement. Nous verrons aussi que la composition de Bleu n'était pas en rapport avec la mission à remplir, ce dont le Cdt. Bleu n'est pas responsable.

La Br. cav. 1 renforcée de 4 cp. cyclistes, de 3 cp. de mitrailleurs attelés et d'une batterie de campagne lancée sur les Cornes de Cerf avait tout pour réussir. Lorsque nous vîmes déboucher près des Cornes de Cerf ses éléments de tête, nous pensâmes à la cavalerie d'un de Loys, d'un Poudret ou d'un Roulet. Nous avions déjà devant les yeux l'ordre qu'un de ces chefs aurait donné. Tout en se gardant sur les flancs, la cavalerie aurait été lancée sur Savigny, l'artillerie aurait été au feu en même temps que le premier escadron. Devant quelques dizaines de mitrailleuses, devant les cyclistes et les cavaliers infiltrés partout, Bleu se serait rendu compte qu'il n'y avait rien ou peu de choses sur son front. En une heure Savigny était conquis, Rouge séparé en deux tronçons engagés dans les bois où, comme chacun sait, la partie est perdue d'avance.

Si le directeur des manœuvres, paraphrasant le titre d'un ouvrage connu, a parlé de la journée des occasions manquées, il y a lieu de retenir de cette journée les deux faits :

Rouge a laissé jusqu'au soir ses troupes dans les forêts sans chercher une décision. Car c'est seulement en fin de journée que nous vîmes les éléments de tête de la Br. J. 1 attaquer Servion où depuis plusieurs heures Bleu s'était installé sans masquer ses intentions défensives.

Bleu n'a pas trouvé le moyen de faire passer à l'attaque la cavalerie et les cyclistes et n'a pas établi *à tout prix* la coopération et la coordination des efforts avec la Br. Mont. 3 au moment voulu. Qu'en est-il advenu de l'ordre d'attaque donné à 1215 à la Br. Mont. 3 où le Cdt. Bleu a dit : « Je veux, par une attaque décisive, bousculer l'ennemi entre la région d'Essertes et celle de Grenet pour le rejeter dans le Grand Jorat. » Ces mots « attaque décisive » sont typiques dans un tel ordre.

* * *

Il est regrettable que les dispositions des manœuvres aient dû être prises d'avance. Pour mon compte, devant l'insuccès de la journée, je n'aurais pas hésité un instant et j'aurais renvoyé les troupes dans les cantonnements de la veille d'où les manœuvres auraient dû recommencer. Il en serait resté un enseignement durable.

Et ici la question se pose si nous devons continuer à manœuvrer conformément à un thème de longue durée ou si nous ne devrions pas procéder autrement et reprendre les exercices de courte durée. Il semble bien que cette dernière manière serait la seule qui permettrait de gymnastiquer les esprits et de les amener à la *décision* rapide formulée dans des ordres concis et nettement énergiques. C'est en raison de ces faits que nous devons examiner aussi les dispositions prises par la Direction des manœuvres.

(A suivre.)
